

Les frais du Plan d'Épargne Retraite PER OPPORTUNITES*

Montant minimal de versement initial :

1 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

10 €

Frais annuels

Frais de gestion du plan (en phase de constitution et de liquidation)

Frais des supports

1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros, Sécurité Infra Euro Retraite)

- 0,75 % maximum

Support unités de compte

- SCI, EMTN et FCPR : 1 % maximum
- Autres OPC : 1 % maximum

2/ Gestion Conseillée

Fonds en euros (Sécurité en euros, Sécurité Infra Euro Retraite)

- 0,75 % maximum

Support unités de compte

- SCI, EMTN et FCPR : 1 % maximum
- Autres OPC : 2 % maximum dont 1% maximum au titre de la convention de conseil

3/ Gestion Horizon Retraite (3 profils : Prudent, Équilibré, Dynamique)

Fonds en euros (Sécurité en euros)

- 0,75% maximum

Support unités de compte

- SCI : 1 % maximum
- Autres OPC : 2 % maximum

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne) 1,70%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,74%

Fonds obligations (moyenne) 1,08%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,37%

Fonds immobilier**** (moyenne) 2,61%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,00%

Fonds diversifiés (moyenne) 1,65%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,70%

2/ Gestion Conseillée

Ensemble des fonds (moyenne) 1,03%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,00%

3/ Gestion Horizon Retraite (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Ensemble des fonds (moyenne) 1,21%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,00%

Autres frais annuels
frais forfaitaires
frais proportionnels

Non applicable
Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement/Frais de transfert entrant	4,75 % maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage	
• 0,65 % des sommes arbitrées en Gestion Libre et en Gestion Conseillée	
• Gratuit en Gestion Horizon Retraite	
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	
• 1% les 5 premières années de détention (avant 62 ans uniquement), et gratuit au-delà	
• Frais supplémentaire de 15% maximum de la valeur du support en euros en cas de transfert alors que le portefeuille des actifs de couverture du plan est en moins-value latente	
Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat/ sortie en capital	0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI et FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI prenant la forme d'un Autre FIA.